

RETOUR À LA CASE ÉLECTIONS

FONCTION PUBLIQUE. La mobilisation électorale n'est pas terminée! Le 22 novembre auront lieu les élections des représentants des agents de la fonction publique de France Télécom. Le ministère de la Justice aussi est appelé à voter à nouveau: cafouillage, manque de moyens, mauvaise organisation ont entraîné le report du scrutin. Explication et analyse des premiers résultats du 20 octobre.

PROPOS RECUEILLIS PAR KAREEN JANSELME

nvo > Quelle analyse peut-on faire des premiers résultats des élections de la fonction publique?

Patrick Varela > Sur le total des trois versants – fonction publique hospitalière, fonctionnaires de l'État et territoriaux (1) –, la CGT est confirmée comme première organisation. Nous observons même une légère progression de 1 à 1,5 point suivant les résultats définitifs. Avec 6 à 7 points d'écart sur la deuxième organisation. La CGT est donc largement en tête. Les résultats officiels montrent cette progression. Mais le débat n'est toujours pas tranché entre le ministère de la Santé et la fédération de la Santé CGT sur les résultats dans la fonction publique hospitalière. La CGT progresserait cependant de 1,5 à 2 points en prenant les chiffres actuels du ministère, ou de 3 à 4 points avec ceux de la fédération de la Santé. La CGT a d'ores et déjà une représentativité assise sur près de cinq millions de salariés. Aujourd'hui, les fonctionnaires ont voté, demain, ce sera le tour des salariés de droit privé dans les IRP, puis les TPE fin 2012.

Et globalement?

On nous avait beaucoup parlé de la prégnance et de l'implantation d'un syndicalisme dit «de radicalité» autour de SUD. Or, on constate que, quel que soit le versant de la fonction publique, il y a un recul et un tassement de SUD dans ces élections. Ailleurs, des transferts ont pu jouer. Par exemple, le résultat de FO présenté

comme à la hausse vient essentiellement du fait qu'au ministère de l'Intérieur, l'UNSA est passée à FO, ce qui lui a fait gagner près de 50 000 voix. Et de fait, FO va progresser sur la représentativité globale. Après, il y a un défi lancé à toutes les organisations autour des 800 000 ins-

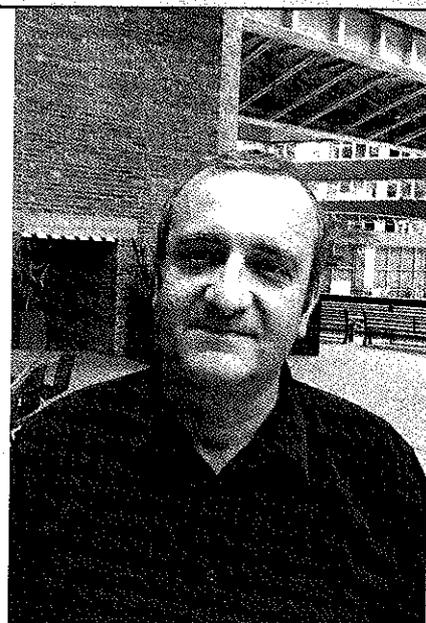
crits supplémentaires par rapport à l'élection précédente. Il s'agit en majorité de non-titulaires. Leur participation a été plus faible: une vraie question se pose à l'ensemble du syndicalisme pour les représenter, les organiser et répondre de manière plus efficace à leurs revendications. Mais les résultats sont faussés par la chute de la participation due à de nombreuses anomalies pendant ces élections, notamment dans l'Éducation nationale.

Comment expliquez-vous les nombreux cafouillages apparus pendant ces élections?

Après avoir décidé une nouvelle règle démocratique, l'État n'a pas donné les moyens nécessaires à ces élections. Voter dans la fonction publique a été une course d'obstacles. Dans l'Éducation nationale, le taux de participation est passé de 64 % à 38 %. C'est important sur un ministère qui compte un million de salariés inscrits. Tout le vote était électronique. Chaque agent est censé posséder une adresse mail donnée par le ministère, qu'il n'utilise pas toujours. Or, toute l'organisation du vote tournait autour. Récupérer cette adresse auprès de l'administration n'a pas été facile. Certains mots de passe ont été envoyés aux établissements et non aux agents. Des log-in ne fonctionnaient pas, etc. Des agents ont mis une heure pour voter! Les 38 % de votants voulaient donc vraiment voter! La CGT souhaite

une enquête sur ces élections. Si on avait voulu contester la légitimité des organisations syndicales, on ne se serait pas pris autrement.

Dans la fonction publique hospitalière, les 7 000 salariés de la Pitié-Salpêtrière ne pouvaient voter que dans



Patrick Varela est conseiller confédéral CGT en charge du dossier «représentativité» à l'espace Vie syndicale.

un seul bureau sur une même journée. On a listé une soixantaine d'erreurs sur les bulletins de vote aux Hospices civils de Paris. Au ministère, une seule personne était en charge du dossier des élections. La démocratie doit s'organiser avec les moyens correspondants. Le manque de sérieux explique la situation d'aujourd'hui: des résultats officiels qui entraînent, des débats sur les chiffres. Les TPE vont voter l'an prochain par correspondance ou par vote électronique: la CGT sera vigilante.

Pourquoi y aura-t-il encore des élections le 22 novembre dans la fonction publique?

Pour les agents de France Télécom, c'était prévu. En revanche, dans la Justice, c'est retour à la case ministère. Les élections s'y sont déroulées de manière plus abracadabrante que dans l'Éducation nationale. Près de la moitié des agents n'ont pas reçu le matériel électoral. La totalité des organisations syndicales avait interpellé la chancellerie sur les retards accumulés. Après nous avoir pris de haut, le ministère a finalement réalisé qu'il était en incapacité d'organiser le vote. Quinze mille salariés avaient déjà voté par correspondance. Ils devront recommencer! Quel symbole: cela se passe dans le ministère où l'on doit dire le droit! Nous sommes inquiets sur la participation de ces dernières élections, alors pour la CGT, la campagne n'est pas finie! ☛

(1) Les agents de la fonction publique territoriale ont voté en 2008 pour les commissions paritaires et aux comités techniques.